COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2015

L'an deux mil quinze, le 22 juin à 19 h 30,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Gérald RUTAULT, Maire,

<u>Etaient présents</u>: M. GUERREY, Mme LEYGNIER, Mme BARATELLA, M. LE GOFF, M. WOTIN, Mme DURAND, Mme DUPUY, Mme GIBB, M. BAUDIN, M. HOUBRON, M. DRECOURT, Mme MORY, M. PASCUAL, M. PERRIAU, Mme ESON, Mme LE MEZEC, M. COQUELET, Mme FILIU

<u>Excusés</u>: M. TISSIER (représenté par M. BAUDIN), M. LAMBORAY (représenté par M. RUTAULT), Mme DELANNOY (représentée par M. GUERREY), M. LEBRUN (représenté par Mme LEYGNIER)

Absents: M. CAUSSIAUX, Mme BURGGRAF, Mme GAMITO

Secrétaire de séance : M. COQUELET

Le Conseil Municipal

DECIDE d'adopter une répartition du versement dérogatoire au droit commun,

FIXE la répartition du reversement pour 2015 entre la Communauté d'agglomération et ses communes à hauteur de 46,34 % pour la CACP et 53,66 % pour les communes,

DECIDE que la répartition du reversement pour 2015 entre les communes sera réalisée en fonction du potentiel fiscal issu des fiches DGF 2015.

A L'UNANIMITE

La séance est levée à 19h55